**DEMANDE DE PRIME DE COMPENSATION SUITE**

**A L’AUGMENTATION DES CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX AU PRECOMPTE IMMOBILIER**

**EXERCICE 2023**

**Le(s) soussigné(s),**

Nom1 :……………………………………………………………………………………………………………………………

Nom2 :…………………………………………………………………………………………………………………………

Numéro national (1)…………………………………………… Numéro national (2)……………………………………………

Domicilié(s) :……………………………………………………………………………………………………………………

Numéro de téléphone ………………………………… Email ……………………………………………………

Compte IBAN :…………………………………………………………………………………………………………………………….

Déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement relatif à la prime de compensation suite à l’augmentation des centimes additionnels communaux au précompte immobilier et sollicite(nt) par la présente l’octroi de la prime pour l’exercice 2023.

|  |
| --- |
| **Le(s) demandeur(s) se trouvant dans la situation décrite à l’article 2 § 1.1 du règlement relatif à la prime doit (vent) joindre** |
|  |
| 1. Une copie recto verso de l’avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier relatif à l’exercice d’imposition propre (2023). |
| 2) Une copie de **l’avertissement-extrait de rôle à l’impôt des personnes physiques** de l’exercice d’imposition précédent (**exercice 2022-revenus 2021**). |
| **Le(s) demandeur(s) déclare(nt) sur l’honneur :** |
| ­ qu’il(s)/elle(s) occupe(nt) personnellement et entièrement le bien pour lequel la prime est demandée à l’exclusion de toute location ou mise à disposition de la totalité ou d’une partie de celui-ci.  ­ qu’il(s)/elle(s) n’est (ne sont) titulaire(s) d’aucun droit réel sur un autre bien immeuble en Belgique, ni à l’étranger. |
|  |

La présente demande est à renvoyer dûment complétée, datée, signée et accompagnée des annexes demandées **dans les neuf mois de la date d’envoi de l’avertissement-extrait de rôle relatif au précompte immobilier**, à l’attention du Collège des Bourgmestre et Echevins Rue de Stalle 77 à 1180 Uccle.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 en téléphonant au n° 02 605 18 25 ou par E-mail : taxes.primes@uccle.brussels

Le(s) demandeur(s) certifie(nt) que les données reprises ci-dessus sont sincères et exactes et il(s) s’engage(nt) à signaler sans délai au service des Finances toute modification concernant la présente demande.

L’administration communale se réserve le droit de vérifier l’exactitude des informations fournies.

Vos données personnelles sont traitées en vue de l’obtention de la prime conformément au règlement de la commune d’Uccle. Vous avez le droit de consulter ces données, d’en recevoir une copie, de demander leur rectification, leur effacement, de vous opposer au traitement, de demander sa limitation et de déposer une réclamation auprès de l’autorité de protection des données. Pour plus de détails vous pouvez consulter l’information complète sur notre site web : [https://www.uccle.be/fr/ma-commune/taxes-redevances-impots/taxes](https://linkprotect.cudasvc.com/url?a=https%3a%2f%2fwww.uccle.be%2ffr%2fma-commune%2ftaxes-redevances-impots%2ftaxes&c=E,1,M2FOGssCBpbPCLASyf9g20dtvWmiLdsXz6_ajKUuSa-k8hX4uum1PSRBgylZU7PHeDAt-yUHwNKrAOMUt0HQDRAAvI1N-was5D3HJucD7noS1Q,,&typo=1)

**Fait à : Signature(s) :**

**Le…………………….**

Règlement au verso